

MAIRIE
D'
ASCROS



06260 ASCROS

☎ 04.93.05.84.21
Télécopie :
04.93.05.68.24

ASCROS, le 23 Juin 2022

Compte-rendu de la Réunion, en Mairie d'ASCROS, du Conseil Municipal

Samedi 18 Juin 2022 à 14 heures 30

Président : Vincent GIOBERGIA.

Elus présents : AUTHIE Eddie, CANTIELLO Raffaèle avec procuration à GIOBERGIA Vincent, CHENET Florian, DILMI Henri, GIOBERGIA Vincent, HAMES Nicole, PACCINO Charles, RAYBAUD Alain, SGARRONI Alain, VALTIER Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Nicole HAMES, désignée à l'unanimité.

=====

Ordre du Jour : École d'ASCROS et RPI (problème dû à la sécheresse) ; Bar/Restaurant communal : ouverture par un nouveau gérant ; Employés communaux ; Comité Départemental de l'ordre National du Mérite : proposition de plantation d'arbres, à titre gracieux ; SIVOM de la Source du Moulin de Rourebel : restitution de la compétence irrigation à la Commune d'ASCROS ; Travaux communaux : (Place du Château, Local associatif, ...) ; Requête de M. Cédric PAGANETTI ; Ferme Thérapeutique d'ASCROS, et association partenaire ISATIS : STEP, Climatisation, ... ; Festivités de l'été ; Divers.

0) Ouverture de la séance à 14 heures 30 :

Compte-rendu de la séance du 15 Avril 2022 : adopté à l'unanimité.

1) École d'ASCROS et RPI (problème dû à la sécheresse) :

- Problèmes dus à la sécheresse : l'école de LA PENNE a reçu une livraison d'eau en bouteilles pour la consommation des enfants par la CCAA. Information relayée de la REAAM à la CCAA de Puget-Théniers.
- Gros problèmes de pompage pour la Régie, avec un coût financier très important (électricité).
- Nouvel arrêté de restriction à venir, par les services compétents, Préfecture et REAAM.
- Évocation de l'activation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour les personnes isolées et/ou vulnérables, recensement des besoins en eau potable et surveillance caniculaire.

2) Bar/Restaurant sur la Place du Village, ouverture par un nouveau gérant :

- Établissement d'une nouvelle convention : Bail dérogatoire (selon les conseils de l'avocat de l'Association des Maires). Bail dérogatoire d'un an, renouvelable sur 3 ans → puis établissement d'un bail commercial (3/6/9 ans).
 - M. Stéphane LAPERCHE est toujours candidat, mais en recherche de solutions financières.
- La commune va lui proposer un bail dérogatoire aux mêmes conditions et tarif que la précédente convention.

Vote : en attente annulera et remplacera la précédente délibération du 15/04/2022.

- Annonce faite au média TF1 par le réseau « SOS Villages », en attente de retour.

- S'il n'y a pas de solution pour l'été, la commune envisage peut-être d'ouvrir uniquement le Bar, par un ou une bénévole, ou une association.

3) Emplois communaux :

- Compte Épargne Temps (CET) validé par le Comité technique du Centre de Gestion des A-M, le 1^{er} avril 2022.

- RIFSEEP :

Réévaluation de I.F.S.E. (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) : 1 500,00 euros passe à 2 000,00 euros ;

Réévaluation du C.I.A. (Complément Indemnitaire Annuel) : 400,00 euros passe à 500,00 euros.

Vote : Pour, à l'unanimité

- M. Cédric PAGANETTI en arrêt maladie jusqu'en décembre 2022.

- Reconduction de Mme Isabelle BIGOTTI pour assurer son remplacement à la Bibliothèque jusqu'en décembre 2022.

- Reconduction de Mme Isabelle BIGOTTI pour le poste d'agent à l'Agence Postale Communale pour une durée d'un an.

4) Comité Départemental de l'Ordre du Mérite : proposition de plantation d'arbres à titre gracieux :

Demander plus de renseignements sur la mise en place de ce service, la taille des arbres et les espèces concernées.

Cette solution pourrait être envisagée au « Jeu de Boules ».

5) SIVOM de la Source du Moulin de Rourebel : restitution de la compétence irrigation à la commune d'ASCROS :

- La compétence « Eau » détenue par le SIVOM, dans le cadre de la loi Notre a déjà été transférée à la Communauté des Communes Alpes d'Azur à compter du 01 janvier 2020.

La compétence résiduelle « irrigation » bien qu'elle n'ait jamais été exercée, est encore détenue par le SIVOM.

Aussi cette proposition de transfert de cette compétence résiduelle aux communes « membres » est un préalable pour engager la procédure de dissolution du Syndicat [cf la Note du service de la légalité de la Préfecture des Alpes Maritimes en date du 07 décembre 2020].

Le retard pris pour engager cette décision a été décrit sur la délibération 23 Avril 2022 du SIVOM de la Source du Moulin de ROUREBEL.

- La commune d'ASCROS a jusqu'au 23 juillet 2022 pour acter cette restitution.

Ensuite, les trois communes membres saisiront M. le Préfet, de manière collégiale, afin d'obtenir un arrêté préfectoral de restitution de cette compétence.

Vote : Pour, à l'unanimité

- REAAM : factures d'eau très élevées.

Tous les points d'eau de la commune ont été recensés, avec abonnement et relevé des consommations.

Un courrier va être adressé à la REAAM, afin de dénoncer le coût très lourd des factures (tous abonnés confondus) et trouver une solution pour alléger les factures communales, sur l'ensemble des points d'eau.

6) Travaux communaux et subventions :

- Place du Château : Fin des travaux prévue le 30 juin 2022 (Place et escalier), reste quelques aménagements.

Demande d'acompte de subvention (État et Région).

- Accès au Château : manque de marchandises (fer) pour terminer les rampes.

- Local associatif : questions de l'architecte, Agnès CAMAGNE, pour finaliser le projet (accessibilité, W-C, réglementation thermique, stockage...). Étude à lancer.

Une étude de sol est nécessaire au dépôt du permis de construire.

- Containers OM et Tri : nouveau test à effectuer par le chauffeur de la benne, pour les containers à positionner sous la Place. Prévoir également le service en période hivernale.

En attendant, courrier à faire aux familles BEREYZIAT, LAURENS, GILLI pour déposer les containers OM et Tri sur leur parcelle à Sainte Anne, pendant les Fêtes Médiévales, du jeudi 07/07 au lundi 11/07/2022. Cette demande est liée à l'utilisation du Parking par les stands présents pour la fête.

- Quartier Barma : les containers (colonnes bois) ont été commandés.
 - Deux branches du tilleul à couper car elles gênent le champ d'action de la caméra de vidéo protection.
La location d'une nacelle par l'entreprise MICOL coûte environ 350,00 euros.
Demande à faire à la SDA Cians Var, s'il est possible de couper ces branches avec une élagueuse télescopique.
 - Arrêté municipal pour la fermeture de l'alvéole à encombrants, avec une grille haute et un cadenas, en urgence.
Pour l'avenir, demander un devis à l'entreprise BRUN pour une fermeture en ferronnerie, adaptée et jolie.
 - Rue de l'Ancien Presbytère : opération à porter au Budget Primitif 2023.
Coût : 75 000,00 euros HT, frais d'étude : 5 000,00 euros HT.
Subvention : DCA 2022 → 50 000,00 euros ;
État → 15 % ;
Choix des pavés à définir.
- Vote : Pour, à l'unanimité**
- Ligne de trésorerie : prévoir le remboursement de 25 000,00 euros avant le mois de septembre 2022.
 - Élaboration d'un Budget Supplémentaire 2022, car il y avait un manque d'informations au moment de l'élaboration du Budget communal Primitif 2022.

7) Requête de M. Cédric PAGANETTI :

- Doléances concernant les aboiements des chiens de M. Nicolas JUGLARIS,
→ Courrier à faire à M. Nicolas JUGLARIS.
- Demande pour organiser une soirée « sans lumière » dans le Village,
Réponse favorable → définir le jour et la durée.

8) Ferme Thérapeutique d'ASCROS :

- Retour très favorable de la REAAM concernant le fonctionnement de l'assainissement de la Ferme ISATIS.
- Remplacement des climatiseurs : prendre rendez-vous pour une visite sur place, pour voir l'état du matériel.

9) Festivités de l'été :

- En l'honneur de la visite de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco, la Municipalité propose d'élever Son Altesse au rang de Citoyen d'Honneur de la commune d'ASCROS.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Association « En Chanan » présidée par M. Yvan MARTOUZET → Itinérance Musicale Médiévale prévue le samedi 25 juin à 10 heures ou 11 heures. En raison de l'impossibilité de faire cette animation à l'église, le lieu d'accueil reste à définir (Place du Village ou Chapiteau).

- Comité des Fêtes : demande de faire mettre en service le compteur « Festivités » de la Place Centrale. Urgent.

13 juillet 2022 : bal le soir.

- Fête Patronale de la Saint Donat : 5/6/7 et 8 août 2022.

- Soirées Estivales du Conseil Départemental :

Lundi 8 août : « Les Imita Tueurs » M. Thibault CHOLPIN - pièce de théâtre sur la Place Centrale à 21 heures ;

Vendredi 12 août : « Boléro and More » M. Roland ODVAD - spectacle musical sur la Place Centrale à 21 heures.

- Soirée cinéma « en plein air » : date à prévoir.

10) Divers :

- Remerciement de la Fondation du Patrimoine pour la cotisation annuelle renouvelée (50,00 euros).

- Remerciement de l'UNC Roquesteron pour la subvention de 50,00 euros versée pour l'année 2022.

- Demande de subvention par l'Association des « Sclérosés en Plaques » : Accordée → 50,00 euros pour l'année 2022.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Installation d'un Chirurgien-dentiste à la MSP de Roquesteron.

- Mise en place par la commune de la Taxe Locale de la Publicité Extérieure (TLPE) : non.

- Mise en place d'une indemnité de gardiennage des églises par la commune : non.

- Lecture du courrier de M. Christian ESTROSI en réponse à la motion prise par le département.

- Certains administrés demandent à ce que les informations routières soient diffusées sur le site d'ASCROS (routes coupées, rallyes, événements...). Une rubrique sera dédiée à ces informations, et une solution par SMS sera mise en place.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur Le Maire procède à la clôture de la séance à 17 heures 40, en saluant et en remerciant toute l'Assemblée.

M. Le Maire,
Vincent GIOBERGIA

